



Direction  
Référence : EAU/ACP/22/0067  
Dossier suivi par : Service autorisations - LWA  
Tel.: 24556 - 920 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Signé à Esch-sur-Alzette

## Accord de principe



<b>Objet</b>	PAP "Herdemillen 2" à Bous
<b>Maître d'ouvrage</b>	Monsieur Gilles Rock
<b>Bureau d'études</b>	Luxplan S.A.
<b>Plans</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mémoire technique avec calculs hydrauliques</li><li>- Extrait de la carte topographique</li><li>- Plan n° 20212773-LP-U001 indice C : Plan d'aménagement particulier ; Partie graphique</li><li>- Extrait du plan cadastral</li><li>- Plan d'aménagement général</li><li>- Coupes</li><li>- Plan n° 20212773-LP-HA001 : Concept d'assainissement ;Vue en plan</li></ul>

L'accord de principe ne vaut en aucun cas autorisation et ne préjudicie en rien l'octroi ou le refus de l'autorisation.

Il appartient au requérant sollicitant cet accord de principe, de s'assurer au préalable que le projet soumis est compatible avec la législation et les servitudes en vigueur.

Il permet à l'Administration après une étude sommaire du projet et des plans y afférents - de se prononcer généralement et a priori sur sa faisabilité et de permettre son avancée.

Cependant si une étude approfondie du dossier démontre que le projet a un impact négatif sur les ressources hydriques, et que par conséquent, certains paramètres de construction ou emprise ne sont finalement pas réalisables, ou nécessitent des alternatives, ou que l'octroi de certaines autorisations n'est pas possible, l'Administration de la gestion de l'eau ne saurait être tenue d'une quelconque responsabilité.



## Remarque

Lors de la demande d'autorisation, il est à clarifier que la distance entre le regard d'infiltration des eaux de drainage et la nappe d'eau souterraine est  $>1,5$  m.

Il est conseillé d'analyser le risque de crues subites. Le terrain se trouve partiellement dans une zone de danger de crues subites. Le terrassement en arrière de la maison et le niveau du sous-sol sont susceptibles de créer un risque d'inondation du sous-sol. Les informations sur les crues subites se trouvent sur [geoportail.lu](http://geoportail.lu) sous « [THÈME: EAU, DIRECTIVE INONDATION, Crues subites, Carte de danger de fortes pluies] avec des explications sous « i » ».

Le Directeur adjoint,

Luc ZWANK